

PRÉFET DU MORBIHAN

Préfecture Direction de la citoyenneté et de la légalité Bureau des réglementations et de la vie citoyenne Section élections

Arrêté préfectoral

fixant la commune la plus peuplée de chaque canton du Morbihan conformément à la loi organique du 6 décembre 2013 portant application de l'article 11 de la Constitution

> Le préfet du Morbihan Chevalier de la Légion d'honneur Officier de l'ordre national du Mérite

Vu la Constitution et notamment son article 11;

Vu la loi organique n° 2013-1114 du 6 décembre 2013 portant application de l'article 11 de la Constitution et notamment son article 6 ;

Vu le décret n° 2014-1488 du 11 décembre 2014 modifié relatif au traitement automatisé de données à caractère personnel dénommé « Soutien d'une proposition de loi au titre du troisième alinéa de l'article 11 de la Constitution » ;

ARRETE

Article 1er : Pour le recueil des soutiens des électeurs la proposition de loi n° 1867 visant à affirmer le caractère de service public national de l'exploitation des aérodromes de Paris présentées, en application de l'article 11 de la Constitution, une borne d'accès à Internet est mise à disposition des électeurs dans les mairies mentionnées en annexe du présent arrêté. Ces mêmes autorités recueillent les soutiens déposés par les électeurs sur un formulaire papier.

Article 2 : L'arrêté du 3 avril 2015 fixant la commune la plus peuplée de chaque canton dans le département du Morbihan, conformément à la loi organique du 6 décembre 2013 portant application de l'article 11 de la Constitution est abrogé.

Article 3 : Le présent arrêté entre en vigueur le lendemain de sa publication.

Fait à Vannes, le 05 JUIN 2019

Raymond LE DEUN

Liste de la commune la plus peuplée de chaque canton du département du Morbihan ayant obligation d'installer une borne d'accès à internet dédiée au recueil des soutiens aux propositions de lois référendaires

Canton	Commune la plus peuplée
Auray	Auray
Gourin	Gourin
Grandchamp	Grand-Champ
Guer	Guer
Guidel	Guidel
Hennebont	Hennebont
Lanester	Lanester
Lorient 1	Lorient
Lorient 2	Lorient
Moréac	Moréac
Muzillac	Muzillac
Ploemeur	Ploemeur
Ploërmel	Ploërmel
Pluvigner	Pluvigner
Pontivy	Pontivy
Questembert	Questembert
Quiberon	Quiberon
Séné	Séné
Vannes 1	Vannes
Vannes 2	Vannes
Vannes 3	Saint-Avé